

§ III- NOTES D'ETUDES
ET SERMONS

5- SERMONS, N° 280

MOIS DE MARIE, N°4

Notre Dame Dijon 1867

+

MOIS DE MARIE

4.

Marie, Fille de Dieu.

1^{re} partie

Son Immaculée Conception.

Tota pulchra es... et
macula non est in te.

C.C. 4,7.

Jusqu'à ce jour nous n'avons parlé que du culte de Marie, il nous faut arriver maintenant à la contemplation de Marie elle-même, de ses beautés et de sa gloire, mais je vous l'avoue en entrant dans ce nouvel ordre d'idées, je me sens embarrassé et comme écrasé sous mon impuissance, en apercevant même vaguement tout ce que nous aurions à dire et le peu d'entretiens qui nous restent encore.

Je suppose que toutes les merveilles de la science, de l'art et de l'industrie produites dans l'univers entier depuis que le monde est monde, soient assemblées,



et présentées à notre admiration, non pas dans un simple palais, si riche et si beau que vous le supposiez, mais dans un magnifique et délicieux jardin où les merveilleuses productions de la nature rivaliseraient avec celles du génie humain et l'emporteraient encore sur elles, je suppose qu'à ces prodiges de la nature et de l'art on puisse ajouter encore les prodiges plus grands encore et plus merveilleux de l'ordre surnaturel, les merveilleux effets de la Grâce de Dieu dans les âmes; je suppose enfin que vous prenant par la main, je vous conduise à l'entrée de ce vrai jardin de merveilles et que je vous dise, vous avez quelques heures pour tout admirer, que feriez-vous? Allant d'un objet à l'autre sans oser vous arrêter à aucun, vos yeux se fatigueraient de vouloir tout regarder à la fois, votre esprit de vouloir approfondir toutes choses, les heures s'écouleraient comme des secondes, et au moment où vous sortiriez du jardin, si l'on vous interrogeait vous ne sauriez à peu près rien dire, sinon qu'il y avait là des merveilles incomparables, et que vous n'avez rien vu.

Mes Frères, l'embarras où vous vous trouveriez est celui où je me trouve moi-même en présence des inépuisables perfections de la Vierge Marie et du peu de temps qui nous a été donné à vous et à moi pour les contempler.

J'essaierai cependant et nous arrêtant aux premières que nous rencontrerons sur la route, nous oublierons un instant tout le reste, pour y fixer un instant au moins nos regards.

Des excellences de Marie, la première qui s'offre à nous, c'est son Immaculée Conception. Marie a été conçue sans péché.

Voyons: I- ce que cela veut dire. II- Comment cela s'est fait. III- et quelles sont les raisons de ce privilège sans exemple.

I.

Il peut sembler superflu, au premier abord, d'expliquer à des âmes chrétiennes ce qu'il faut entendre par ce terme, aujourd'hui consacré par l'Eglise, de Conception Immaculée, et toutefois j'ai vu de si étranges méprises sur ce point que je juge cette explication nécessaire. N'y aurait-il ici qu'une seule âme dans l'erreur, il est bon qu'elle n'y reste pas davantage.



Oui, j'ai vu, à l'époque de la proclamation du Dogme de l'Immaculée Conception, des journaux qui se posaient hardiment en juges de la question, et qui n'hésitaient pas à blâmer hautement l'Eglise, et voici quel était le fond de leur pauvre argumentation:

"Jusqu'à ce jour, disaient-ils, on nous assurait que Jésus-Christ était né miraculeusement d'une Vierge, mais on croyait du moins que la Vierge était née de père et de mère comme toutes les femmes, comme tout le monde; mais non, voilà que l'on vient d'étendre à la Vierge ce qui jusqu'à ce jour avait été le privilège exclusif du Christ; il n'y a vraiment plus de raison pour que l'Eglise s'arrête en si beau chemin et qu'elle n'étende encore cette faveur à la grand'mère d'abord, puis à l'aïeul du Sauveur."

Et ces choses étaient lues par des milliers d'esprits que, par ironie sans doute, on appelle des esprits forts, et tous souriaient des lèvres, haussaient les épaules, et battaient des mains devant ce qu'ils appelaient les ridicules décisions de l'Eglise, et le spirituel soufflet qu'elle venait de recevoir. Pauvres gens!... Je ne sais vraiment ce qu'il faut le plus admirer chez ces écrivains et leurs trop complaisants lecteurs, ou de leur ignorance grossière en matière de religion (car je veux supposer qu'ils agissent de bonne foi), ou de cette singulière prétention de vouloir tout juger, et de blâmer à priori tout ce que fait ou dit l'Eglise, sans même savoir au juste ni ce qu'elle fait ni ce qu'elle a dit; c'est là cependant une des conditions élémentaires de toute critique vraie et juste, mais s'inquiètent-ils seulement de cela, quand il s'agit de l'Eglise? Ils veulent être impies, et dès lors comment voulez-vous qu'ils ouvrent les yeux; ils s'exposeraient à voir et il n'est rien qu'ils redoutent, comme de voir, quand ils ne veulent pas le faire.

Mais ne croyez pas, mes Frères, que cette ignorance soit un fait isolé; elle s'est manifestée bien des fois, même chez des chrétiens et je n'oublierai jamais l'anxiété d'une pauvre âme qui se croyait fort avancée dans l'étude de la religion, et qui ne pouvait, disait-elle, se défaire d'un doute grave contre la foi. C'était une de ces femmes, heureusement assez rares, qui au lieu de croire simplement comme ont fait leurs mères, veulent tout approfondir et font passer tous les dogmes, l'un après l'autre devant le tribunal de leur petite raison. Bref, elle vint m'exposer son embarras. Eh! quel est ce doute, lui demandai-je? C'est un doute contre



L'Immaculée Conception, me répondit-elle- Mais savez-vous bien d'abord ce qu'il faut croire?- Oh! je le sais trop bien, mais je ne puis l'accepter- Eh! que pensez-vous qu'il faut croire?- Le dogme est bien clair, me répondit-elle, il faut croire que Marie a été conçue, comme Jésus, d'une manière toute miraculeuse, (a) et non d'un mariage humain, comme le reste des hommes- Et elle fut toute étonnée d'apprendre qu'il n'était rien de cela.

Non, Mes Frères, Marie est une femme, née et conçue comme toutes les filles d'Adam, selon les lois ordinaires de la Providence. Le mariage est un sacrement, c'est-à-dire une chose sainte et que Dieu bénit, il serait faux, il serait hérétique de croire que (b) l'usage d'un sacrement soit un acte illégitime, une souillure devant Dieu; (c) non; tous les enfants issus d'une union légitime sont des fruits bénis de Dieu et leur conception en ce sens a été sans tache, dès là qu'elle a été selon l'ordre et la volonté de Dieu.

Mais que veut dire alors ce privilège de conception immaculée?

Vous avez vu ce qu'il n'est pas, il nous faut voir maintenant ce qu'il est.

Il veut dire que Marie, quoique fille d'Adam par sa naissance, a cependant été préservée de la tache originelle dont tous les enfants d'Adam, sans exception, sont souillés en venant au monde.

Et qu'est donc cette tache originelle?- La voici, pour mieux me faire comprendre, je vais me servir d'une comparaison:

Un prince, en parcourant ses états, rencontre un pauvre ouvrier; ses allures, simples et nobles à la fois, son caractère franc, son esprit ouvert, je ne sais quoi, sa pauvreté même, gagnent le coeur du prince. Il prend cet artisan, l'admet dans son intimité, complète son éducation, le revêt ensuite des plus hauts emplois, lui concède enfin avec de grands et riches apanages, le titre de comte et de seigneur, avec le droit de le transmettre

(a: phrase barrée:)...en dehors des lois ordinaires de la Providence.

(b: phrase barrée:)...ce qui naît d'un mariage...

(c: phrase barrée:)...et ce qu'il produit, soit...



à ses descendants.

Mais voici qu'avant même d'avoir une postérité, par une ingratitude vraiment inexplicable, cet artisan ennobli, cédant à des conseils funestes, et emporté par une pensée d'ambition, s'oublie jusqu'à s'insurger contre son bienfaiteur et son maître, ... mais à peine conçus ses projets sont découverts et déjoués. Le roi le chasse de sa présence, lui retire son amitié et avec son amitié toutes les charges et dignités dont il l'avait investi, tous les titres et tous les biens dont il l'avait gratifié, et au lieu de le punir aussitôt de mort comme il l'aurait mérité, se contente de (a) le renvoyer dans son village, pauvre et sans honneur comme il l'eut été si le roi ne se fut /s'était/ jamais intéressé à lui.

Il est évident que cette condition humble et pauvre qui autrefois lui eut semblé toute naturelle, lui est un vrai châtement après avoir (b) été élevé si haut.

C'est là la faute originelle- Dieu en créant le premier homme l'avait élevé par amour et par un don entièrement gratuit de sa magnificence, de la condition de pauvre serviteur qui naturellement devait être la nôtre, à l'honneur d'être son fils et son ami, et toutes les joies du paradis terrestre, comme la béatitude future du ciel, étaient le glorieux apanage attaché à cette nouvelle condition- L'homme a failli gravement contre Dieu- Dieu l'exile et lui retire ce qu'il lui avait donné gratuitement, et /de/ le replace dans son premier état (c). Voilà l'homme retombé dans sa condition native. Il retrouve toutes ses infirmités naturelles: infirmité de l'intelligence, infirmité de la volonté, concupiscence (d) ; de là l'ignorance de l'esprit, la faiblesse de la volonté, la concupiscence dans les sens, la passibilité et la mort. Mais remarquez ceci: ce qui autrefois

(a: variante:)...l'exiler loin de sa présence.

(b: variante:)...aujourd'hui qu'il avait...

(c: phrase barrée:)...où il eut été, tout naturellement, si Dieu ne l'avait jamais élevé à l'état de grâce. Il l'avait élevé à l'état de grâce, il le laisse à sa seule nature.

(d: mot illisible)



eut été naturel à l'homme, et l'eut fait seulement souffrir, comme absence d'un bien meilleur, maintenant lui devient un vrai châtiment, la privation d'un état supérieur dont il avait reçu la possession, dont il avait déjà joui, et que, sans sa faute, lui et ses enfants auraient conservé comme une propriété, comme un droit.

Je le répète, voilà la faute originelle, et maintenant, pour en comprendre la transmission, reportons notre pensée sur l'exemple que je vous citais plus haut.

Voilà ce pauvre homme rendu à sa première condition humble et pauvre. Et ses enfants, quand il en aura, que seront-ils? (a)

Ils suivront la condition de leur père. Ils seront de pauvres et obscurs ouvriers comme lui. Cette condition n'eut pas été dure, pour eux, si leur père était toujours resté dans son obscurité native, tant d'autres sont ainsi; mais quand ils sauront qu'ils étaient appelés à hériter d'un titre et de grandes richesses, leur état présent leur sera une véritable souffrance et une dure humiliation.

Et cependant (b) pourront-ils accuser le roi d'injustice à leur égard? Pourront-ils dire: Nous sommes innocents de la faute de notre père, pourquoi punir des innocents?— Non, car le roi pourrait leur répondre: Mes amis, en quoi vous ai-je fait tort? Vous ai-je ravi quelque chose de ce qui vous est dû? Il est vrai votre père seul est coupable, mais aussi ne lui ai-je repris que ce que je lui avais gratuitement donné. Si votre père fut demeuré mon ami, je vous aurais traités en amis; il s'est séparé de moi, vous n'êtes plus que mes sujets, vous rentrez dans la condition de votre nature— Votre père é-

(a: note marginale:) ouvrier au lieu de paysan.

(b: seconde rédaction:) Mais ils ne sont pas coupables de la faute de leur père, puisqu'ils n'étaient pas encore lorsqu'il a péché. Et s'ils sont innocents pourquoi les punir.

Aussi le Roi ne les punit-il pas. Il avait fait à leur père des bienfaits dont ils auraient hérité; leur père a failli, le Roi lui retire ses dons— Comment pourrait-il les transmettre à ses enfants puisqu'il ne les a plus lui-même. Ses enfants donc ne les auront pas— c'est en cela qu'ils subissent les conséquences de la faute de



taient ouvrier, vous êtes ouvriers, vous suivez la condition de votre père, de quoi vous plaignez-vous? -

Ainsi en est-il (1) de nous et de la tache originelle, Mes Frères. - Le don de la grâce que Dieu avait fait à nos premiers parents, don purement gratuit comme son nom l'indique, Dieu le leur a retiré quand ils lui ont été rebelles; puisqu'ils ne l'ont plus, nous leurs enfants, nous ne pouvons pas en hériter. Et parce que ce bien a été perdu par la faute de notre père, nous sommes donc sous le coup des vengeances de Dieu - filii irae - et le démon en nous voyant peut dire: Voilà mon oeuvre, et les fruits de mon artifice, ils sont mes victimes et mes esclaves. - Et c'est pourquoi nous naissons sans la grâce, et parce qu'être privés de la grâce, c'est être privés de l'amitié de Dieu, et qu'être privés de son amitié, c'est être repoussés de lui, et que c'est là la suite du péché de notre père, à cause de cela il est dit que nous naissons enfants de colère et ennemis de Dieu, et assujettis à son Ennemi, à Satan. - Voilà le péché originel et sa transmission.

En vérité, nous n'avons d'autre tort que de naître fils d'Adam, et ce n'est point notre faute, mais aussi Dieu ne nous inflige-t-il aucun autre châtiment que de nous laisser ce que nous sommes: fils d'Adam, et dès lors, ses serviteurs et non plus ses amis; et quoi que nous fassions il nous reste au front comme une tache, ce signe: fils d'Adam le prévaricateur, c'est à dire un objet de haine et de mépris pour Dieu.

II.

Voyons maintenant comment Marie a pu être préservée de la tache originelle.

Suivons encore notre comparaison.

leur père, mais sans injustice, puisqu'on ne leur a rien pris de ce qui leur appartenait. En outre, au lieu de les traiter en amis, le Roi les tiendra pour indifférents, pour de simples sujets, il ne pourra même oublier que ce sont les fils d'un ingrat et d'un traître. Cette tache leur restera comme imprimée au front. En les voyant on dira: Ce sont les ennemis du roi.

Ainsi en est-il (1)

(1) le mot "ont" n'existe pas dans



Voici que le Roi se souvient de son ancien favori et de l'amitié qu'il lui portait; il se sent ému de pitié à cette pensée, tant son amitié avait été vive et profonde; il se résoud à lui rendre, s'il se repent, toutes ses charges et ses honneurs, mais au lieu de les lui donner héréditaires, il décide que ses bienfaits ne seront accordés que personnellement à lui et à tous ceux de ses descendants qui feront acte de soumission et d'obéissance envers le roi. Seulement comme souvenir de leur faute et de sa juste colère, il leur laisse quelques tributs à payer.

C'est là ce que Dieu fait vis à vis des hommes. Il a pardonné à nos premiers parents et leur a rendu sa grâce après leur repentir; il a pardonné de même à tous les fils d'Adam qui sous l'ancienne loi ont été fidèles à ses préceptes; il rend de même sa grâce aujourd'hui à tous les hommes qui sont incorporés dès ce moment à lui par la grâce du baptême d'eau, de sang ou de désir, et il leur conserve sa grâce tant qu'ils lui sont fidèles, il a même poussé la condescendance pour notre faiblesse et son amour jusqu'à nous donner dans les sacrements des moyens infailibles d'entretenir et d'augmenter cette grâce en nous, et même ce qui est plus merveilleux, de la recouvrer après l'avoir perdue de nouveau, par notre faute, et cela autant de fois que la perdant par un acte coupable et volontaire, nous la demanderons et la chercherons par un acte volontaire aussi, et avec un réel repentir.

Telle est l'économie de la vie surnaturelle, c'est à dire de la grâce en nous.

Mais il ne s'arrête pas là: Parmi ces descendants d'Adam coupable, il en est que, par un amour tout particulier, il se choisit dès le sein de leur mère, en disant: Celui là est pour moi, je me le réserve et me le sanctifie- Et ces enfants privilégiés recouvrent la grâce et sont purifiés dès lors de la tache originelle même avant que de naître; tels ont été Jérémie, Jean Baptiste, S. Joseph sans doute et peut-être d'autres saints encore- Et toutefois tous ces saints purifiés avant que de naître étaient cependant chargés de la tache originelle au moment de leur conception, c'est à dire au moment où ils ont ^(a) commencé de vivre dans les entrailles de leur mère.

Mais Dieu ne pouvait-il pas faire plus? Lui, qui est Dieu, ne pouvait-il pas de choisir parmi les enfants d'Adam, non seulement avant sa naissance, mais même avant sa conception, une âme tout exceptionnelle

(a) le mot "ont" n'existe pas dans le texte.



qu'il aimât d'avance d'un amour sans égal, qu'il prévint même, avant qu'elle fut conçue, de grâces et de bénédictions toutes particulières, de telle sorte qu'à l'instant même où elle commencera d'être et d'animer le corps qu'elle doit habiter, c'est à dire à l'instant même où cet être nouveau, où ce nouvel enfant d'Adam sera conçu il soit déjà tout imprégné de la grâce et des bénédictions de Dieu, et dès lors déjà purifié de la tache originelle?

Dieu le pouvait, puisqu'il est Dieu! et cette grâce sans pareille il l'a accordée à une de ses créatures, une seule, et cette créature unique, c'est Marie.

Tel est, Mes Frères, le magnifique privilège de l'Immaculée Conception. Je me plais à croire que vous m'avez compris.

Maintenant pour être exact, il me reste à dire une chose:

Dieu est juste en même temps qu'il est bon, infiniment juste en même temps qu'infiniment bon, il ne pouvait donc remettre à nos premiers parents et ensuite à leurs descendants, la faute inqualifiable qu'ils avaient commise à son égard sans que cette faute eut été expiée.

Comment s'est fait cette expiation, vous le savez, je vous le disais encore l'autre soir- C'est le fils même de Dieu qui se faisant homme a puisé à la fois dans sa nature humaine et dans sa nature divine le droit d'expier notre faute (comme étant l'un de nous) et la possibilité de donner à son expiation un mérite infini, comme étant Dieu en même temps qu'il était homme. C'est donc le Dieu fait homme, c'est Jésus-Christ qui en lavant nos péchés dans son sang- lavit nos a peccatis nostris in sanguine suo (Apoc.1,5), et ainsi nous avons été réconciliés à Dieu par la mort de son fils- reconciliati sumus Deo per mortem filii ejus (Rom.5,10).

Si donc Dieu nous a réconciliés à lui c'est par Jésus-Christ (nous dit l'apôtre) Omnia autem ex Deo qui nos reconciliavit sibi per Christum (2.Cor.5,18), et il s'explique, car Dieu, nous dit-il "Dieu était dans le Christ, accomplissant la réconciliation du monde, et (à cause de lui), pardonnant aux hommes leurs péchés.- Quoniam quidem Deus erat in Christo, mundum reconcilians sibi, non reputans illis delicta ipsorum (2.Cor.5,19)"

Toute réconciliation avec Dieu nous est donc



venue par Jésus-Christ, quelle qu'elle soit, nous la devons à ses mérites, à son sang versé, à la rédemption opérée par sa mort.

Donc chaque fois qu'un enfant est lavé de la tache originelle par le baptême, c'est en vertu du sang du Christ, dont l'eau du baptême est le symbole. Et même sous l'ancienne loi, tous les saints patriarches et nos premiers parents eux-mêmes n'ont été purifiés de la tache originelle et rendus aptes à la béatitude éternelle, c'est en vertu de la rédemption future, dont les sacrifices anciens, et les sacrements, n'étaient que la figure.

Et chaque fois que des saints ont été sanctifiés dans le sein de leur mère comme Joseph, Jean Baptiste, Jérémie, c'est en vertu des mérites à venir de Jésus-Christ.

Et de même, si Marie a été sanctifiée dès le premier instant de sa conception et préservée de la tache originelle, c'est encore par la vertu des mérites de Jésus-Christ. La conception immaculée de Marie est un fruit anticipé de la rédemption de son fils, rédemption à laquelle elle devait prendre une part si active et dont elle méritait dès lors de recevoir aussi une meilleure part, une part toute exceptionnelle.

Certes, si nous devons dire que le Christ nous a rachetés en nous délivrant de l'esclavage du péché où nous étions tombés par la faute de notre premier père, il faut dire que Marie a été rachetée bien plus et bien mieux encore, elle qui, avant même d'y avoir été assujettie un seul instant, a été affranchie de cet esclavage, sous lequel elle devait naturellement tomber, comme fille d'Adam.

III.

J'ai dit comment Marie a été préservée de la tache originelle, il me resterait à vous dire pourquoi.

Mais votre cœur ne l'a-t-il pas deviné d'avance? J'en donnerai deux raisons seulement et ce sera assez.

1° L'âme et la chair étaient comme un sanctuaire que Dieu s'était choisi d'avance et qu'il voulait habiter en personne pendant près d'un an. Pouvait-il permet-



tre que ce temple fut souillé et habité par son ennemi ne fut-ce qu'un instant, lui qui avait pris un si grand soin de l'honneur du temple figuratif de l'ancienne loi qu'il l'avait voulu construit de bois incorruptibles, tout revêtu d'or fin à l'intérieur et qui avait défendu sous peine de mort que nul autre que le grand prêtre osât entrer au saint des saints?

Non, Marie fut le plus saint de tous les sanctuaires; son corps et son âme furent toujours immaculés. Elle est le jardin fermé, elle est la fontaine scellée, dont il est parlé au Cantique; elle est cette porte du sanctuaire tournée vers l'orient dont le Seigneur a dit par son prophète: *Porta haec clausa erit, non aperietur, et vir non transibit per eam; quoniam Dominus Deus Israël ingressus est per eam, eritque clausa Principi. Princeps ipse sedebit in ea.* (Ezech. 44,2.3, Cette porte restera fermée; elle ne sera point ouverte, et nul homme n'y passera; parce que le Seigneur Dieu d'Israël est entré par cette porte; elle restera close pour le Prince, et le Prince s'y asseoir.

2° Non seulement Marie devait être le vivant tabernacle du Dieu vivant et devait par conséquent être immaculée dès le premier instant de sa conception, mais elle était destinée à devenir la mère de Dieu, ainsi que nous aurons à le dire un jour, elle devait avoir avec le fils de Dieu la plus étroite des unions, et même lui fournir de sa propre substance la chair où il devait s'incarner (a).

Comprenez-vous (b), Mes Frères, combien l'honneur même du Fils de Dieu exigeait que sa mère eût toujours été immaculée.

Si vous aviez eu la faculté de choisir vous-même votre mère avant que de venir au monde, et non seulement de la choisir mais de la faire aussi parfaite que vous l'auriez voulu, ne l'auriez-vous pas affranchie de

(a: variante:) dont il devait se revêtir.

(b: note marginale:) 3° Elle a pris à la Rédemption une part active, il convenait qu'elle y participât d'une manière exceptionnelle.

Nous en naissant

Jean Baptiste avant sa naissance.

Marie avant sa conception.



toutes souillures et enrichie de tous les dons?

Le Fils de Dieu aurait-il donc moins fait pour sa mère que vous n'eussiez fait pour la vôtre, si vous l'aviez pu? (a)

Non, si Jésus avait laissé sa mère, même un instant soumise à la tache originelle, c'est qu'il n'aurait pas pu l'empêcher, et alors comment est-il le Tout Puissant, remarque S. Cyrille, ou s'il l'a pu comment ne l'aurait-il pas fait puisque tout honneur et tout déshonneur de la mère rejaillit nécessairement sur le Fils?

Aussi bien Dieu ne l'avait-il pas promis, n'y avait-il pas engagé sa parole au jour même où fut commise la faute originelle, lorsque s'adressant au serpent il lui dit (Gen. 3,14.15): Je mettrai l'inimitié entre toi et la femme, entre sa race et la tienne, et elle t'écrasera la tête.- et ipsa conteret caput tuum. Evidemment il s'agit ici d'une victoire complète et toute particulière sur le démon; je vous le demande en quoi serait réalisée cette promesse, si Marie avait été seulement affranchie de la tache originelle sans en être préservée, puisque tous les justes en ont été affranchis eux aussi, et puisque Marie eût été, au moins un instant, sous la domination du démon? Non, il faut dire, et c'est la doctrine de l'Eglise, que ce qui dans le fils est un droit de sa nature divine, dans la Vierge a été un privilège exceptionnel accordé par le Fils, mais que tous deux ont été également préservés de la tache originelle. (b)

O Marie, Vierge Immaculée, donnez nous l'horreur du péché, et délivrez nous du mal.- Tota pulchra es.

(a: note marginale:) (qui veut le mal)
...In malevolam animam non introibit sapientia, nec habitavit in corpore subdito peccatis. Sap. 1,4

(b: notes marginales:) ipsa conteret
tota pulchra es.

fin:

Vitam praesta puram
Iter para tutum.

